

20 MINUTES FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.376.544 euros
Siège social : 159 rue Anatole France, Place de Seine, 92300 Levallois-Perret
438 049 843 R.C.S. Nanterre

(la « Société »)

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 22 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 novembre,

Les membres du Conseil de surveillance :

- Monsieur Bernard MARCHANT, « membres A »
- Monsieur Thierry HUGOT, « membres A »
- Monsieur Éric MALRAIN, « membres A »
- La société INTRASIPA, ayant pour représentant permanent Monsieur François-Xavier LEFRANC, « membres B »
- La SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS - SIPA, ayant pour représentant permanent Monsieur Fabrice BAKHOUCHE, « membres B »
- Madame Guénaëlle TROLY, « membres B ».

Ont pris, conformément à l'article 16.2, 5° des statuts, les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Directeur général ;
- Détermination des pouvoirs du Directeur général ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Nomination d'un nouveau Directeur général

Les membres du Conseil de surveillance, sur proposition du Président de la Société, **décident** à l'unanimité de nommer en qualité de Directrice générale de la Société pour une durée illimitée à compter de ce jour, Madame Sabina GROS, née le 8 août 1974 à Moscou (Russie),
en remplacement de Monsieur Ronan DUBOIS, démissionnaire.

DEUXIEME DECISION

Détermination des pouvoirs du Directeur général

Les membres du Conseil de surveillance **décident** à l'unanimité que Madame Sabina GROS aura, en sa qualité de Directrice générale de la Société et conformément à l'article 14.2 des statuts, les pouvoirs suivants :

« Le Directeur général dispose des mêmes pouvoirs de direction et de représentation de la société que le Président, sauf stipulations particulières convenues lors de sa nomination, et sauf pour les décisions pour lesquelles les dispositions légales ou les présents statuts donnent compétence exclusive au Conseil de surveillance ou à la collectivité des associés. Le Directeur général est soumis aux mêmes restrictions de pouvoirs que le Président de la société.

Le Directeur général peut, sous réserve de l'accord du Président, donner toutes délégations de pouvoir à toutes personnes physiques ou morales, associés ou non de la société, de son choix pour un ou plusieurs objets déterminés, et doit prendre, à cet égard, toutes mesures nécessaires pour que soit respecté l'ensemble des stipulations des présents statuts. »

Madame Sabina GROS exercera les pouvoirs sus-décrits dans les limites financières du budget annuel.

En sa qualité de Directrice générale et représentante légal de la Société, Madame Sabina GROS assurera également la fonction de « Directeur de publication » au sens de l'article 6 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1981.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs

Les membres du Conseil de surveillance **décident** à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités légales requises.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les autres membres du Conseil de surveillance, exprimant ainsi leur consentement unanime.

Signé par Bernard Marchant
Le 27 nov. 2025

Signed with doc_kv34
Universign tx_x8yrrOPAmzXP

Monsieur Bernard MARCHANT

Signé par Thierry Hugot
Le 27 nov. 2025

Signed with doc_kv34
Universign tx_x8yrrOPAmzXP

Monsieur Thierry HUGOT

Pour la société INTRASIPA,
Monsieur François-Xavier LEFRANC

Signé par Lefranc
Le 26 nov. 2025

Signed with doc_kv34
Universign tx_x8yrrOPAmzXP

Signé par Fabrice Bakhouche
Le 26 nov. 2025

Signed with doc_kv34
Universign tx_x8yrrOPAmzXP

La société SIPA représentée par
Monsieur Fabrice BAKHOUCHE

Signé par Guénaëlle TROLY
Le 26 nov. 2025

Signed with doc_kv34
Universign tx_x8yrrOPAmzXP

Madame Guénaëlle TROLY

Monsieur Éric MALRAIN

Signé par ERIC MALRAIN
Le 27 nov. 2025

Signed with doc_kv34
Universign tx_x8yrrOPAmzXP